

Première année de Master - Mention « Droit social »
Parcours « Droit social comparé »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2026-2028

Version du 25/02/2026

					Volume horaire de l'année (h) :		265,50
Premier semestre		Volume horaire du semestre :		265,50 h	ECTS :		30
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Compétences fondamentales							
UE obligatoire							
UE 1.1.1 : Droit social comparé	15,00	35,00	30	50	7	Ecrit	3h
UE obligatoires à choix - 1 UE à choisir parmi :							
UE 1.1.2 : Droit de la rémunération et du temps de travail	15,00	35,00	30	50	7	Ecrit	3h
UE 1.1.3 : Droit social international et européen	15,00	35,00	30	50	7	Ecrit	3h
Compétences complémentaires							
UE obligatoire							
UE 1.2.1 : UE 1.1.2 ou 1.1.3 (matière non choisie en TD)		35,00		50	4	Ecrit ou oral	1h si écrit
UE obligatoires à choix - 2 UE à choisir parmi :							
UE 1.2.2 : Histoire du droit social		35,00		50	4	Ecrit ou oral	1h si écrit
UE 1.2.3 : Droit pénal social		35,00		50	4	Ecrit ou oral	1h si écrit
UE 1.2.4 : Système de protection sociale		35,00		50	4	Ecrit ou oral	1h si écrit
Compétences transverses							
UE 1.3.1 : Atelier d'écriture (1)	50,00				3	Contrôle continu	
UE 1.3.3 : Langue vivante (Anglais, Allemand ou Espagnol)	10,50		10		1		
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :			h	ECTS : 30	
	Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Compétences fondamentales							
Compétences complémentaires							
	MOBILITE						
Compétences transverses							
Compétences spécifiques sur candidature							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points
Compétences facultatives*							
Stage facultatif				10	1	Rapport de stage	

* Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre et donc de l'année et du diplôme. Elles figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.

(1) L'étudiant suit obligatoirement l'atelier "Méthodologie de la recherche" et choisit un autre atelier parmi les deux suivants : "Rédaction d'actes et de conclusions" - "Rédaction de notes de synthèse"